

CREST, le 5 mai 2025

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Val de Drôme
Ecosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisiers
26 400 EURRE

Service Urbanisme
Affaire suivie par F.RICHARD
N/Réf. : SU/FR/26*2025
Objet : Avis sur le PLUi de la CCVD

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 7 février 2025, vous avez sollicité l'avis de la commune de Crest sur le projet de PLUi de la Communauté de communes du Val de Drôme, arrêté par délibération de votre conseil communautaire le 29 janvier 2025.

Je tiens à saluer l'ampleur du travail accompli qui prend en compte de nombreux objectifs et orientations du schéma de cohérence territoriale de notre territoire.

A ce jour, dans le contexte législatif et réglementaire existant, ce projet de PLUi soulève diverses interrogations (sur les volets quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau, sur la typologie et la taille des commerces, sur la prise en compte dans les pièces opposables du PLUi de la qualité des aménagements au sein des parcs d'activité,...) pour lesquels la ville de Crest n'est pas nécessairement légitime à adresser des remarques relevant du syndicat mixte du SCOT ou encore des services de l'Etat.

En revanche, deux points soulèvent plus particulièrement des préoccupations et pour lesquels la ville de Crest est défavorable, repris ci après :

- **consommation foncière**, les tableaux présentés par le PLUi (66,5 ha) montrent une consommation compatible avec les objectifs du SCOT pour le territoire CCVD mais à l'analyse il semble que le besoin de surface est bien supérieur pour s'établir à plus de 120 ha. Sans remettre bien entendu en cause les intentions de développement et la stratégie du territoire pour y parvenir pour la CCVD, ces besoins fonciers sont à ce point supérieurs à ceux du SCOT qu'ils interrogent plus globalement sur les perspectives globales de développement du territoire élargi aux deux EPCI qui ont adopté le SCOT ;
- **la possibilité d'extension offerte par le PLUi sur un camping** d'une superficie existante de 8 ha est en contradiction avec les orientations et équilibres trouvés lors de l'élaboration du SCOT ce qui interroge sur les incidences d'un tel développement sur le plan économique à l'égard d'autres campings du territoire, dont ceux de la ville de Crest.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

 #VilledeCrest

 Ville de Crest

 Ville de Crest

Hôtel de Ville

Place du Docteur-Rozier
B.P. 512 - 26401 Crest cedex
04 75 76 61 10
admin@mairie-crest.fr
www.ville-crest.fr

Christophe LEMERCIER
1^{er} adjoint au Maire de Crest
Adjoint à l'Urbanisme

